

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu
le jeudi 20 octobre 2011 à 20 heures, à la Maison communale

Objet :

~

CONVOCACTION du
CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29.09.2011**
- 2. Participation de la Commune à l'initiative de création d'un parc naturel de Gaume et décision de s'associer à des projets à constituer dans ce cadre**
- 3. Avis sur le budget 2012 de la Fabrique d'Eglise de Muno**
- 4. Subsidés aux écoles communales, aux écoles libres et de la Communauté française pour l'organisation de la Saint-Nicolas**
- 5. Règlement-taxe sur la collecte et le traitement des déchets dans le cadre du service ordinaire de collecte – Années 2012 et 2013**
- 6. Préfinancement de l'aménagement du centre d'interprétation du paysage – Projet Interreg**
- 7. Assemblée générale A.I.V.E. Secteur Valorisation et Propreté du 09.11.2011 – Approbation des points portés à l'ordre du jour**
- 8. Acquisition à la Régie des Bâtiments des terrains « Plaine de jeux » et « Mini-golf » rue du Miroir à Florenville**

- 9. Développement rural – Aménagement du cercle Saint-Gengoulf en maison de village et logements – Approbation de l’avenant 2011 à la convention-exécution 2009**

- 10. Restauration et reconstruction de l’église de Muno : Electricité – Approbation des conditions et fixation du mode de passation du marché**

- 11. Restauration et reconstruction de l’église de Muno : Gros-œuvre et parachèvement – Approbation des conditions et fixation du mode de passation du marché**

Par le Collège,

La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

R. Struelens

R. Lambert